

## RÈGLES D'ATTRIBUTION DES CASIERS



Le nombre de casiers étant limité, ceux-ci doivent être partagés par deux étudiants. On vous offre la possibilité de le partager avec l'étudiant de votre choix. Si vous n'avez pas de partenaire, on vous assignera un casier avec un autre étudiant. L'attribution des casiers se fait en début de session d'automne et d'hiver. Pour obtenir un casier après ces périodes, vous devrez vous présenter au poste de la réception, à l'entrée du pavillon principal, local A-100.1.

Le casier vous est attribué jusqu'à la fin de la session d'hiver. Aucun changement de partenaire et/ou de casier en cours d'année ne sera accepté. À la fin de la session hiver, vous devrez vider votre casier. Un courriel et une affiche vous informeront de la date limite à respecter.